

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 18 septembre 2009 s'est réuni en session ordinaire à Chateavillain, le 30 septembre de l'an deux mille neuf sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 88 titulaires Votants : 58

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (3)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (15)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (8)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (13)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (13)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Nous avons recruté fin 2008, Monsieur ACHARD Anthony en qualité de mécanicien au service Atelier – Maintenance.

Monsieur ACHARD a une reconnaissance de travailleur handicapé, et il a dû pour son embauche financer le passage de son permis poids lourds spécifique ainsi que l'aménagement du véhicule nécessaire.

Un dossier a été monté auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), et cet organisme vient de nous verser la somme de 2 100,00 euros pour le financement du permis de conduire.

Dans la mesure où Monsieur ACHARD avait avancé cette somme, il convient donc de reverser celle-ci à cet agent.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 7 octobre 2009

**Le Président
M. NIVON**